

ADÉ

Séance du 05 septembre 2024

Membres en exercice :

13

Date de la convocation : 30/08/2024

cinq septembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Marc BOYA.

Présents : 12

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Jean-Marc BOYA, Didier LOPEZ, Maryline CARASSUS, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Sabine DAMBAX-RODRIGUES, Sandrine MILLET, Mathilde BOURDIEU, Manuel DUARTE, Xavier DUPUIS, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Florence POIZAC.

Représentés : .

Excusés : Patrick LAYERLE.

Absents : .

Secrétaire de séance : Mathilde BOURDIEU.

Objet : Subventions 2024 aux associations - DE_028_2024

Madame Maryline CARASSUS, maire-adjoint, ayant reçu les dossiers de toutes les associations communales, propose au Conseil Municipal d'allouer les subventions dont le montant avait été réservé au budget primitif 2024 :

- * Prévention Routière : 50 €
- * Société de chasse Diane du Mouret : 300 €
- * Union Sportive Adéenne : 5 000 €
- * Comité des fêtes : 3 000 €
- * Croix Rouge : 50 €
- * ADMR : 160 €
- * ADAPEI : 50 €
- * Gym Viv'Adé : 300 €
- * AJUSA : 300 €
- * Animation Diffusion Echange : 1 400 €
- * Adécole : 300 €
- * Aime65 : 100 €
- * Amicale des lieutenants de Louveterie des Hautes-Pyrénées : 100 €
- * Cercle patriotique : 50 €
- * Union Sportive Adéenne Pétanque : 200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les propositions ci-dessus à la majorité (les membres des associations faisant parti du Conseil Municipal ne votant pas).

La présente décision peut faire l'objet d'un recours Contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le président de séance,
Jean-Marc BOYA



Le secrétaire de séance,
Mathilde BOURDIEU